

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

25/02/2020

Dossier complet le :

25/02/2020

N° d'enregistrement :

2020-9558

1. Intitulé du projet

Régularisation du plan d'eau existant

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Groupement forestier Domaine de Soubiran

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-François Laffort

RCS / SIRET

3 8 8 | 8 5 6 | 2 4 7 | 0 0 0 2 7

Forme juridique

Groupement forestier

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
21. d)	Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker. Installations et ouvrages destinés à retenir les eaux ou à les stocker, constituant un obstacle à la continuité écologique ou à l'écoulement des crues, entraînant une différence de niveau supérieure ou égale à 50 cm pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval du barrage ou de l'installation.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le groupement forestier a acheté la propriété il y a 5 ans. Le plan d'eau avait été créé, quelques années auparavant, sans existence administrative au regard du code de l'environnement sur la propriété. Ce plan d'eau est situé sur un cours d'eau reconnu par la Préfecture des Landes, nommé cours d'eau de Soubiran. Dans un contexte environnemental assez intéressant (zone humide de tremblants), le bureau Voisin Consultant propose de réaliser le cas par cas avec pré-diagnostic écologique, à la demande du propriétaire et gestionnaire du groupement forestier du Domaine de Soubiran, M. Laffort.

Selon le rapport de manquement administratif de la DDTM :

- la superficie du plan d'eau est estimée à 4000 m² avec une longueur de 180 m et une largeur de 25 m sur la partie aval.
- l'eau est retenue par un barrage en terre, recouvert d'une épaisse végétation ligneuse.
- la retenue est pleine. L'évacuateur de crue est situé en rive droite du barrage. Il s'agit d'une buse en béton de 500mm de diamètre.
- Des planches métalliques sont implantées verticalement dans le remblai.
- pas de dispositif permettant la vidange du plan d'eau ni la gestion des eaux de fond : un système sera proposé par pompage.
- les parties amont et aval sont constituées de tremblants.

4.2 Objectifs du projet

Régularisation du plan d'eau existant

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le plan d'eau est déjà créé. Il n'y a pas de gestion particulière pour le moment.

Dans le cadre du dossier loi sur l'eau, la gestion des ligneux, de l'ouvrage et des espèces invasives sera détaillée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
dossier d'autorisation loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit "Soubiran"
40120 Maillas

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 19 ' 8 " 1 " 94 Lat. 44 ° 25 ' 7 " 3

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " " Lat. ° ' " "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " " Lat. ° ' " "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 1(720001968) : le réseau hydrographique du Ciron ZNIEFF 2 (720001967) : Réseau hydrographique amont du Ciron, étang et zones marécageuses des confluences
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE 4002
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le site d'Intérêt Communautaire Natura 2000 de la Vallée du Ciron (FR7200693).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plan d'eau étant déjà existant et propose un équilibre écologique intéressant.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Radon : potentiel de catégorie 1
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le plan d'eau fut créé il y a environ 25 ans, en conséquence l'état initial du site est impossible. L'évaluation environnementale semble inutile d'autant que l'écosystème semble être en bon état (aucune espèce exotique envahissante décelée en février et habitats Natura 2000 présents).

Il n'est pas prévu de travaux spécifiques hors entretien des ligneux sur le barrage ou contrôle et entretien du barrage.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

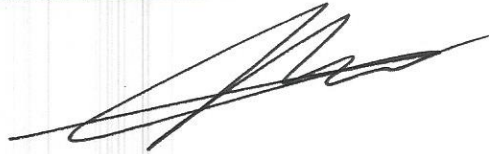
Fait à

Le Bouscat

le,

25/02/2020

Signature



GF DOMAINE DE SOUBIRAN

120, av. de la Libération
33110 LE BOUSCAT

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

1.2 Contexte

Depuis 5 ans, M. Laffort est gestionnaire du groupement forestier de Soubiran. Le plan d'eau avait été créé, quelques années auparavant, sans existence administrative au regard du code de l'environnement sur la propriété. Ce plan d'eau est situé sur un cours d'eau reconnu par la Préfecture des Landes, nommé cours d'eau de Soubiran. Dans un contexte environnemental assez intéressant (zone humide de tremblants), le bureau Voisin Consultant réalise le cas par cas avec pré-diagnostic écologique, à la demande du gestionnaire du groupement forestier du Domaine de Soubiran, M. Laffort.

Extrait du rapport de manquement administratif de la DDTM :

- La superficie du plan d'eau est mesurée à 4000 m² d'après la photographie aérienne prise en 2015. La longueur du plan d'eau est de 180 m. La largeur du plan d'eau est de 25 m sur la partie aval.
- L'eau est retenue par un barrage en terre. Des arbustes et des arbres ont colonisé les parements amont et aval du barrage en terre. Cette végétation ligneuse risque de déstabiliser le remblai et elle empêche tout diagnostic visuel.
- La retenue est pleine. L'évacuateur de crue est située en rive droite du barrage. Il s'agit d'une buse en béton d'un diamètre de 500 cm.
- Des palplanches métalliques sont implantées verticalement dans le remblai, à proximité du dispositif de trop-plein.
- Nous n'avons pas observé de conduite de fond ou tout autre dispositif permettant la vidange du plan d'eau et la gestion des eaux de fond.
- Le cours d'eau de Soubiran possède les critères d'un cours d'eau fixés par la réglementation : présence d'un talweg, méandres du lit, berges marquées, débit significatif, lit naturel à l'origine.
- Le plan d'eau concerné par le contrôle se situe à l'aval de deux autres plans d'eau. Les photographies aériennes montrent que les deux plans d'eau amont ont été réalisés entre 1985 et 1991. La DDTM ne dispose d'aucun acte administratif qui conférerait aux plans d'eau amont une existence légale au titre de la loi sur l'eau.

Le cas par cas doit être déposé pour demander à la DREAL si cette autorisation doit être accompagnée d'une étude d'impact ou non.

C'est donc la première étape administrative pour la demande de régularisation de ce plan d'eau.

L'annexe à l'article R122-2 indique les projets soumis au cas par cas. Dans le cas de ce projet, il s'agit de :

CATÉGORIES de projets	PROJETS soumis à évaluation environnementale	PROJETS soumis à examen au cas par cas
--------------------------	--	--

<p>21. Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker.</p>	<p>Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker de manière durable lorsque le nouveau volume d'eau ou un volume supplémentaire d'eau à retenir ou à stocker est supérieur ou égal à 1 million de m³ ou lorsque la hauteur au-dessus du terrain naturel est supérieure ou égale à 20 mètres.</p>	<p>Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker de manière durable non mentionnés à la colonne précédente :</p> <p>a) Barrages de classes B et C pour lesquels le nouveau volume d'eau ou un volume supplémentaire d'eau à retenir ou à stocker est inférieur à 1 million de m³.</p> <p>b) Plans d'eau permanents dont la superficie est supérieure ou égale à 3 ha pour lesquels le nouveau volume d'eau ou un volume supplémentaire d'eau à retenir ou à stocker est inférieur à 1 million de m³.</p> <p>c) Réservoirs de stockage d'eau " sur tour " (château d'eau) d'une capacité égale ou supérieure à 1 000 m³.</p> <p>d) Installations et ouvrages destinés à retenir les eaux ou à les stocker, constituant un obstacle à la continuité écologique ou à l'écoulement des crues, entraînant une différence de niveau supérieure ou égale à 50 cm pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval du barrage ou de l'installation.</p> <p>e) Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions tels que les systèmes d'endiguement au sens de l'article R. 562-13 du code de l'environnement.</p> <p>f) Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions tels que les aménagements hydrauliques au sens de l'article R. 562-18 du code de l'environnement.</p>
---	---	---

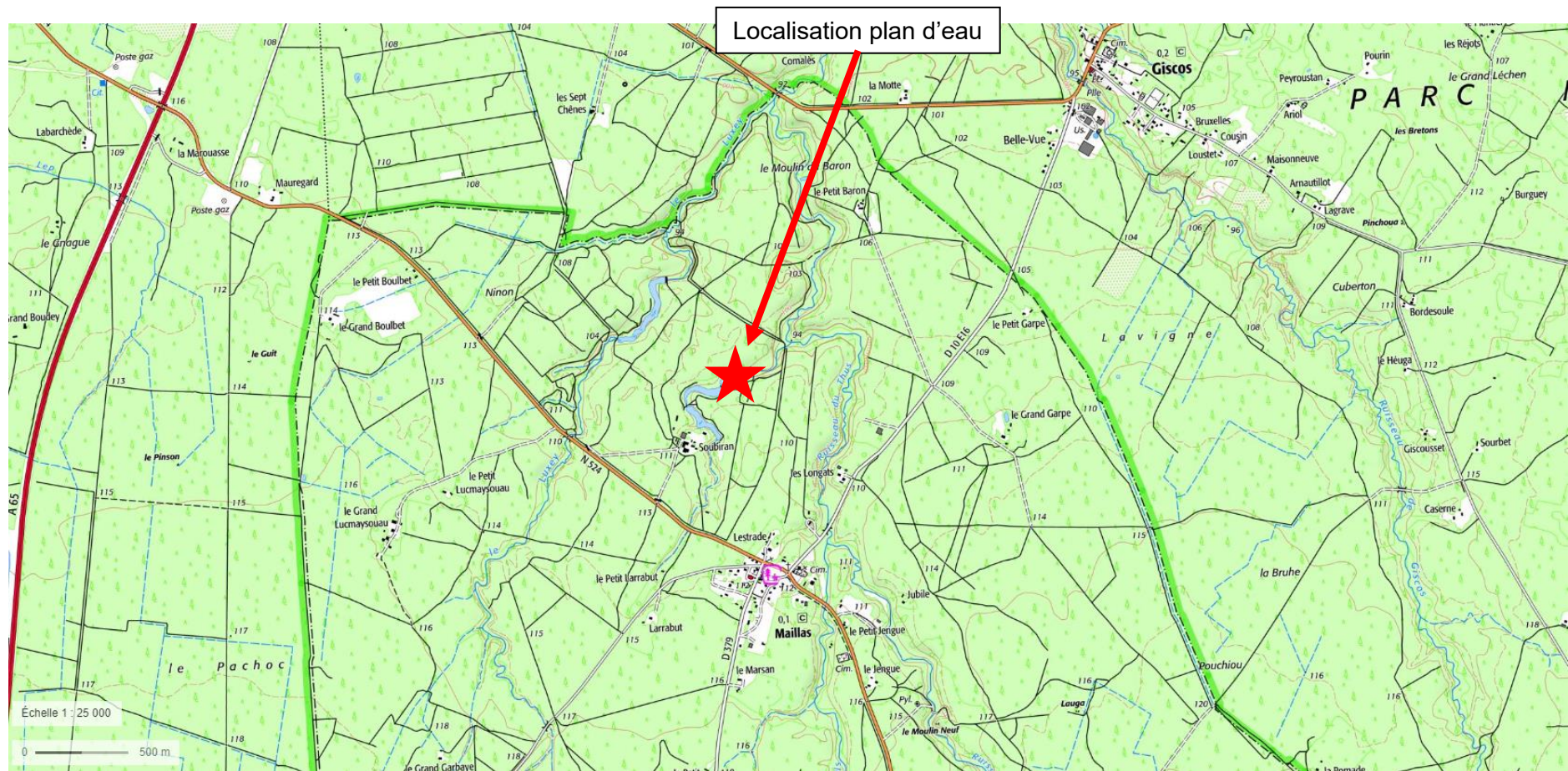
Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
Groupement forestier Domaine de Soubiran à Maillas

Figure 1 : Vue panoramique du plan d'eau



2. PLAN DE SITUATION AU 1/25000

Figure 2. Carte topographique du plan d'eau



3. PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION (ANNEXE 3 CERFA)

Figure 3 : Photographie aérienne du plan d'eau et emplacement des photographies prises

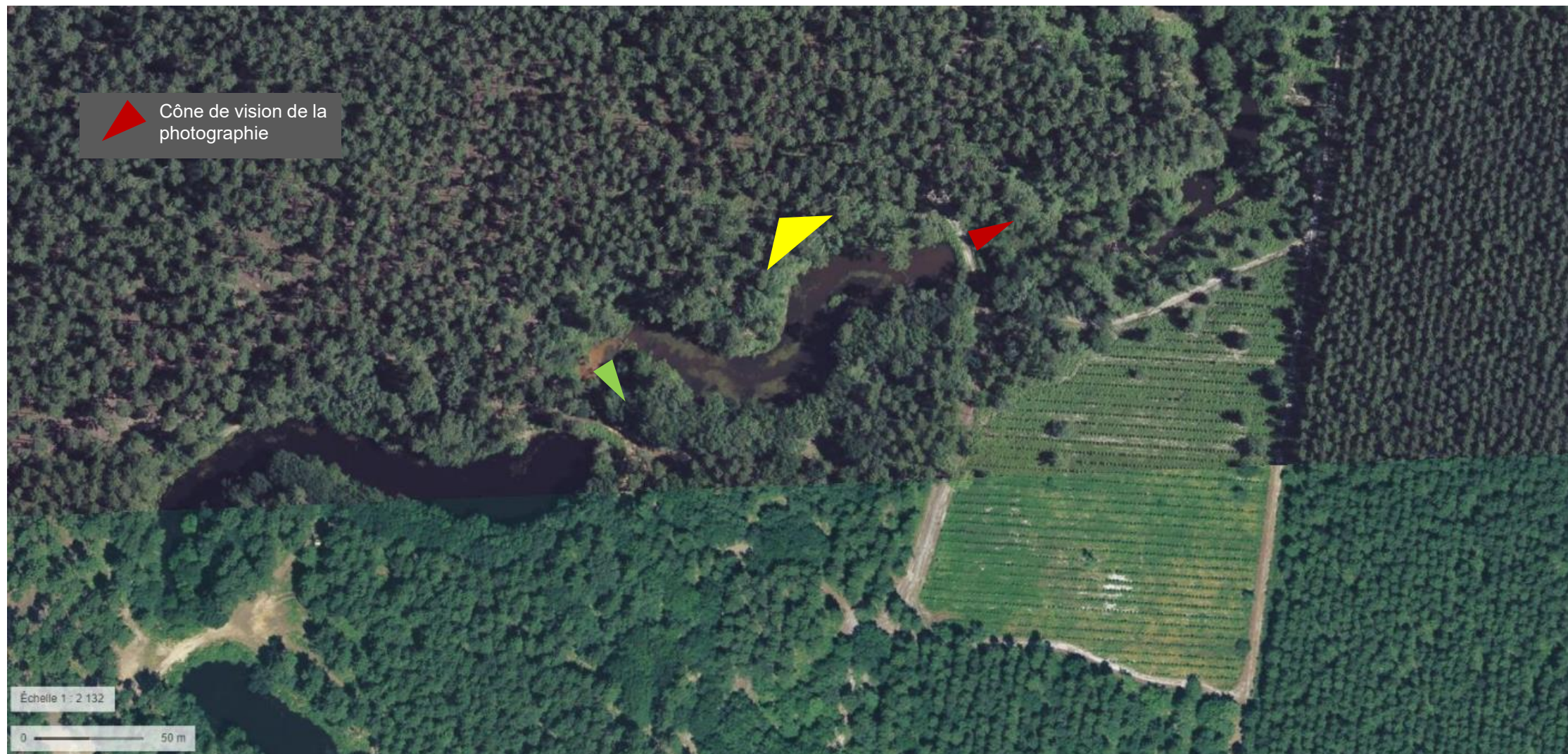


Figure 4 : Environnement proche permettant de situer le plan d'eau (existant)



Figure 5 : Environnement lointain permettant de situer le plan d'eau (existant)



Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
Groupement forestier Domaine de Soubiran à Maillas

Figure 6: Environnement proche permettant de situer le plan d'eau (existant)



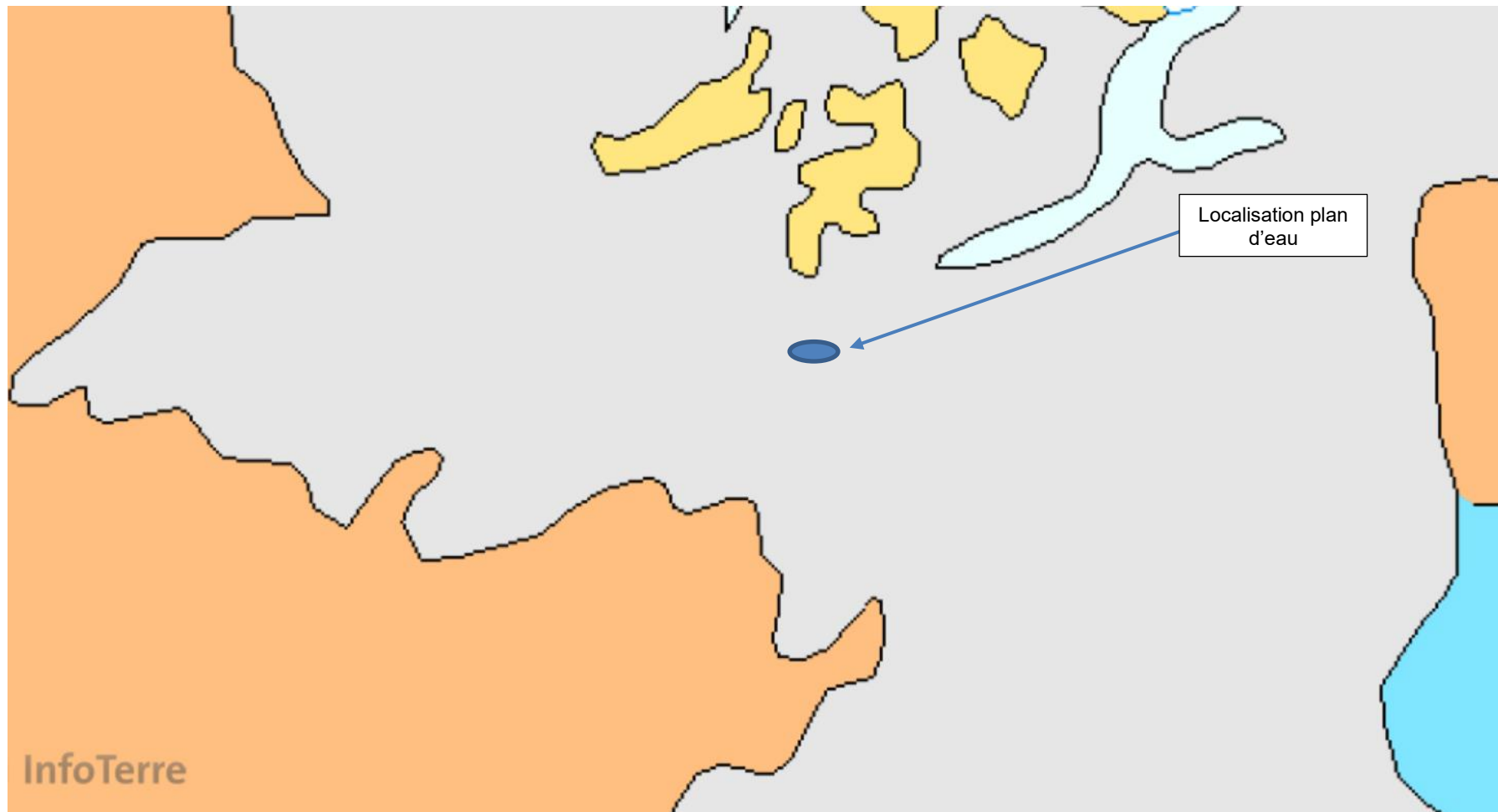
▲ Cône de vision de la
photographie : voir
photographie
aérienne vue au
paragraphe
précédent

4. MILIEU PHYSIQUE

4.1 Géologie

Le site est sur un sol composé de Formation du Sables des Landes l.s. : sables hydro-éoliens blanchâtres à jaunâtres (Würm III à Tardiglaciaire)

Figure 7 : Carte géologique (Source : InfoTerre)



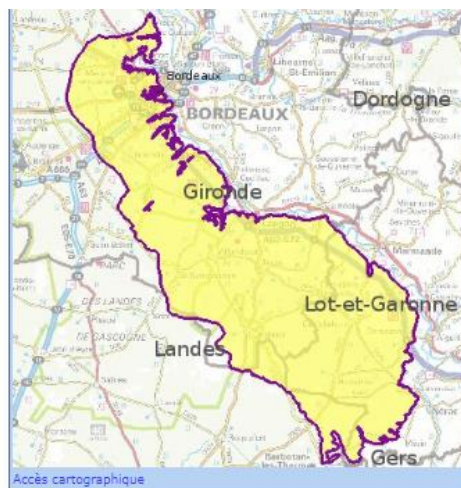
4.2 Contexte hydrogéologique

La nappe d'eau libre présente dans le sol du site est la suivante :

FRFG047 Sables plio-quaternaires du bassin de la Garonne région hydro et terrasses anciennes de la Garonne

Figure 8 : Fiche de la masse d'eau libre

- Sables plio-quaternaires du bassin de la Garonne région hydro et terrasses anciennes de la Garonne
- Code : FRFG047
- Type : Dominante sédimentaire non alluviale
- Etat hydraulique : Majoritairement libre
- Superficie : 3823 Km²
- Commission territoriale : Garonne
- Département(s) : Gironde, Lot-et-Garonne, Landes



Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)

Objectif de l'état quantitatif : Bon état 2015

Objectif de l'état chimique : Bon état 2015

Etat de la masse d'eau (Evaluation SDAGE 2016-2021 sur la base de données 2007-2010)

Les états des masses d'eau souterraines ont été évalués :

- sur la base des règles définies dans l'arrêté du 17 décembre 2008 établissant les critères d'évaluation et les modalités de détermination de l'état des eaux souterraines et des tendances significatives et durables de dégradation de l'état chimique des eaux souterraines.
- selon les recommandations de la circulaire du 23 octobre 2012 relative à l'application de l'arrêté susvisé.

La synthèse des méthodes et critères servant à l'élaboration de l'état des eaux du SDAGE 2016-2021 est décrite dans le document d'accompagnement n° 7

Etat quantitatif :	Bon
Etat chimique :	Bon

Pressions de la masse d'eau (Etat des lieux 2013)

	Pressions
Pression diffuse :	
Nitrates d'origine agricole :	Pas de pression
Prélèvements d'eau :	
Pression Prélèvements :	Non significative

Programme de mesures

- de la commission territoriale "Garonne" (fiche au format PDF)
- Toutes les mesures de la commission territoriale ne s'appliquent pas systématiquement à cette masse d'eau

La masse d'eau libre est en bon état quantitatif et en bon état chimique.

Le projet n'est pas situé dans une zone humide référencée dans la carte des zones humides de Géoportail.

4.3 Milieu aquatique

4.3.1 ZONAGES REGLEMENTAIRES

Le plan existant est concerné par les zonages de gestion des milieux aquatiques suivants :

- Plan de gestion des étiages : Garonne Ariège en cours
- Prévision des crues : 1532 Littoral Atlantique
- Zone de répartition des eaux 4002 : Arrêté n°2011 – 1903 du 13/04/2012
- SAGE Ciron 05016 mis en œuvre.

Règles du SAGE approuvé:

1. Améliorer les rejets des stations d'épuration domestiques ou industrielles pour les paramètres altérant la qualité de l'eau du milieu récepteur
2. Préserver les zones humides et leurs fonctionnalités en interdisant les IOTA sauf les projets soumis à DUP.
3. Préserver les zones humides * d'intérêt environnemental particulier ZHIEP et les zones stratégiques pour la gestion de l'eau ZSGE
4. Mesures de compensation obligatoires si projet d'aménagement inévitable sur zones humides.
5. Assurer la continuité écologique (transport sédimentaire et migration des espèces) sur les ouvrages.
6. Préserver la continuité écologique sur les cours d'eau hors listes de l'article L.214-17 du Code de l'environnement

4.3.2 HYDROGRAPHIE



Le plan d'eau est traversé par le cours d'eau nommé Soubiran. Il s'écoule du Sud-Ouest vers le Nord Est en direction des cours d'eau et milieux suivants :

- Cours d'eau de Soubiran (O9521060)
 - Le ruisseau de Thus (O9520500)
 - Le Ciron (O95-0400)
 - La Garonne (O---0000)

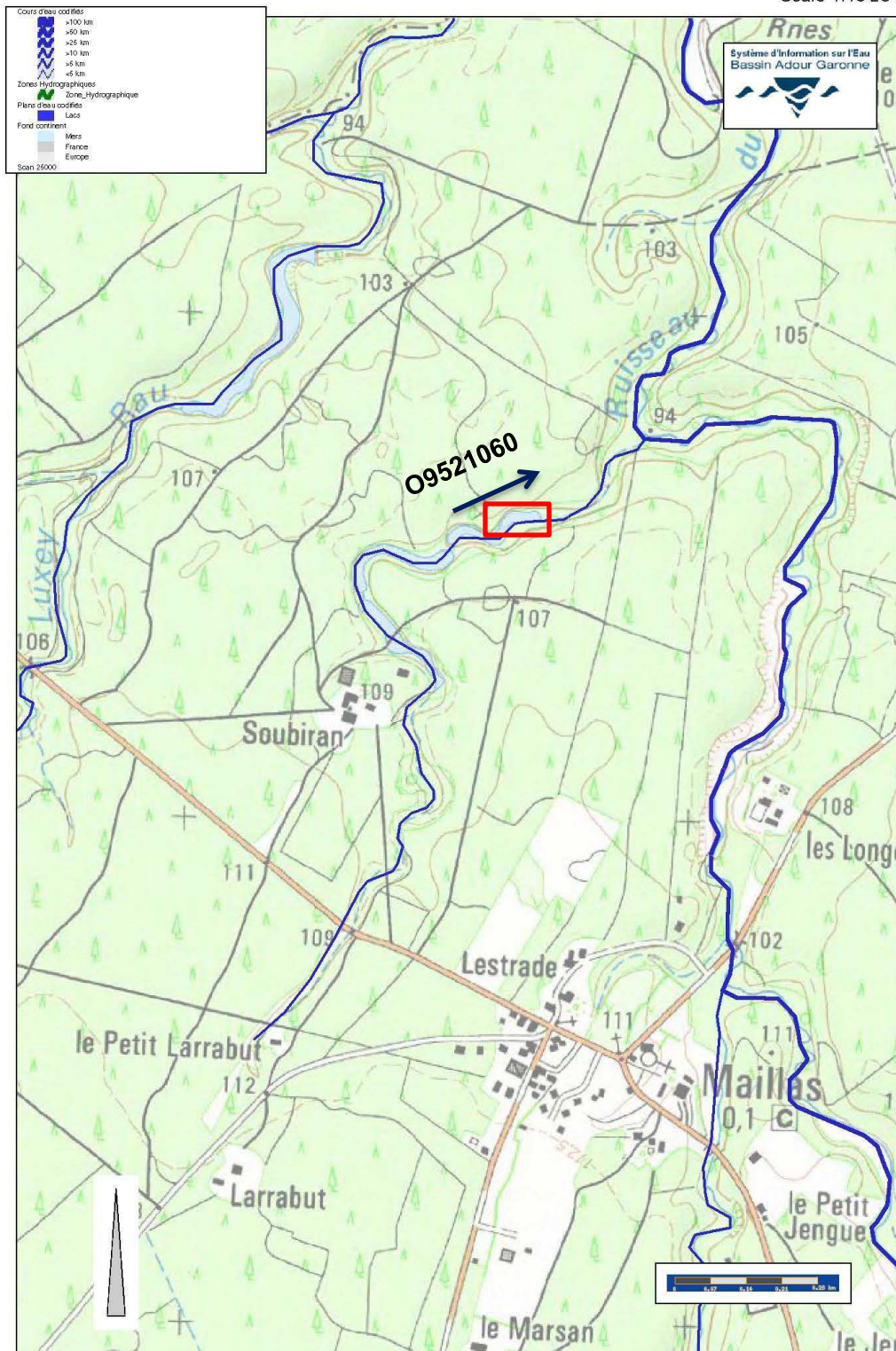
Figure 9 : Carte hydrographique avec les masses d'eau (Source : Adour-Garonne)

(page suivante)

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
 Groupement forestier Domaine de Soubiran à Maillas

 Situation du projet
 Sens des écoulements

Scale 1:10'284



Sources: Serveur de Bassin Adour Garonne. IGN BDCarriage-BDCarto

Figure 10: Fiche du cours d'eau traversant le plan d'eau

● **Résultat de votre recherche**

Toponyme inconnu

● **Description**

Code Hydrographique : 09521060

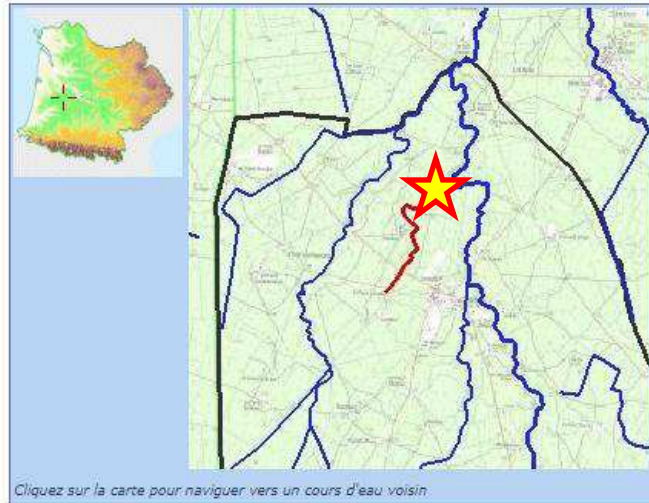
Longueur : 2 km

Ordre de Horton : inconnu

Se jette dans... Le ruisseau du Thus
(09520500) en rive gauche.

Autres dénominations locales :

Informations complémentaires (communes
traversées, chaînage des cours d'eau, bassin
versant)



● **Masses d'eau DCE, parties du cours d'eau :**

SDAGE-PDM 2016-21

- **Masses d'eau Rivière**
Aucune
- **Masse(s) d'eau Lac**
Aucune
- **Masse(s) d'eau de Transition**
Aucune

[En savoir plus sur les masses d'eau](#)

● **Réglementation sur le cours d'eau**

- Cours d'eau hors zones vulnérable
- Cours d'eau hors zones sensible
- Classement des cours d'eau

[En savoir plus sur les zonages réglementaires](#)



Localisation plan d'eau

Figure 11 : Photographie aérienne du plan d'eau et emplacement des photographies prises

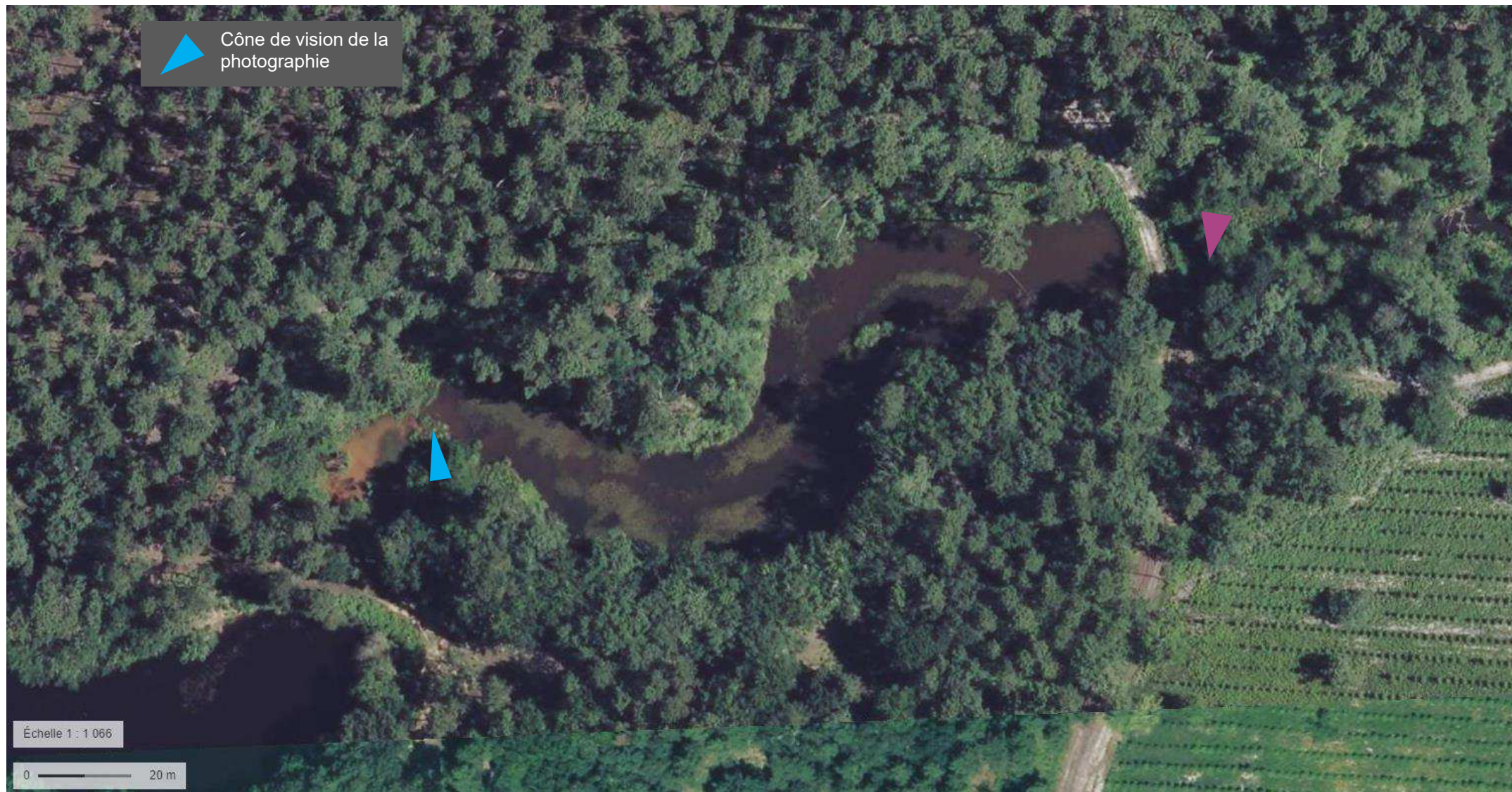


Figure 12 : Photographie du cours d'eau en amont du plan d'eau

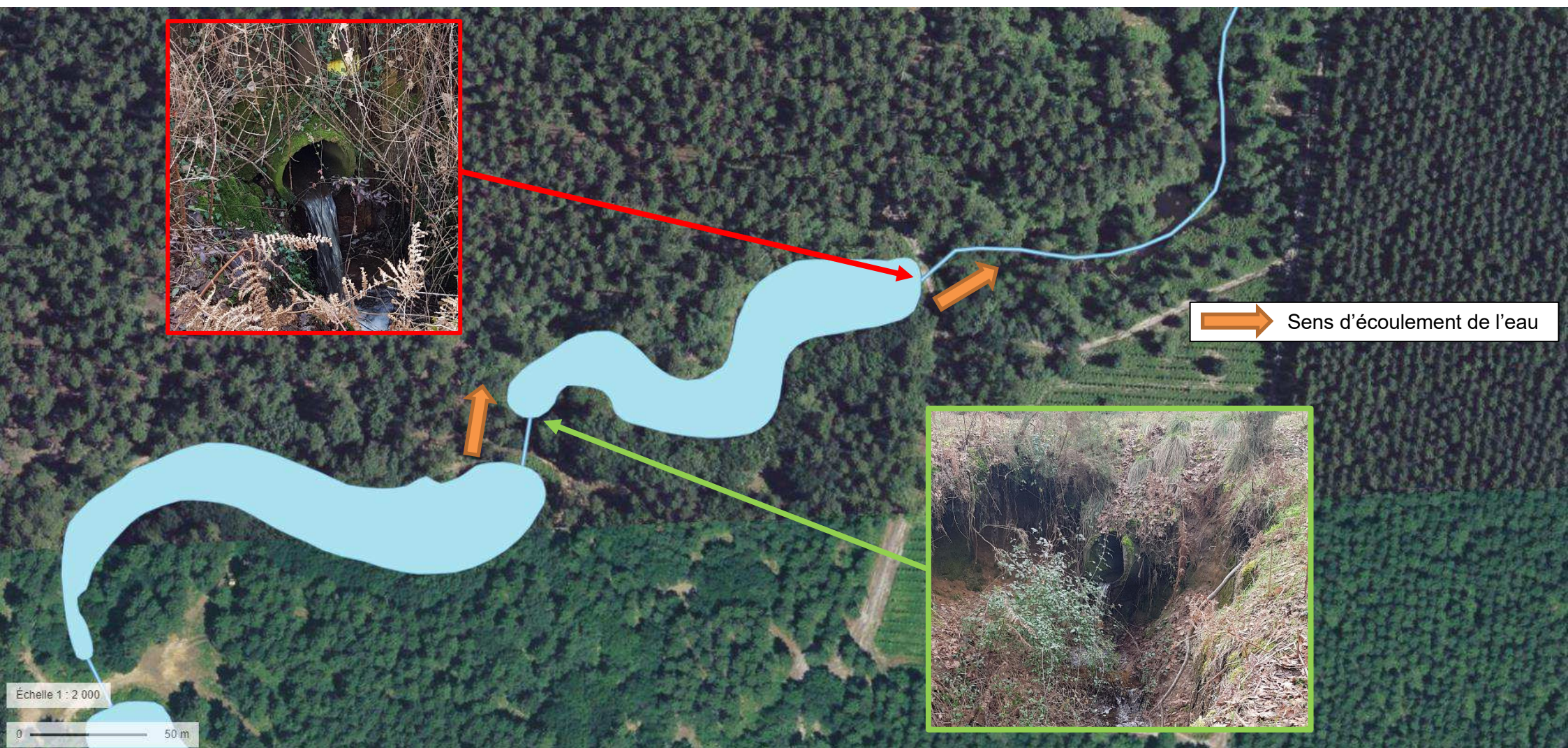


Figure 13: Photographie du cours d'eau en aval du plan d'eau

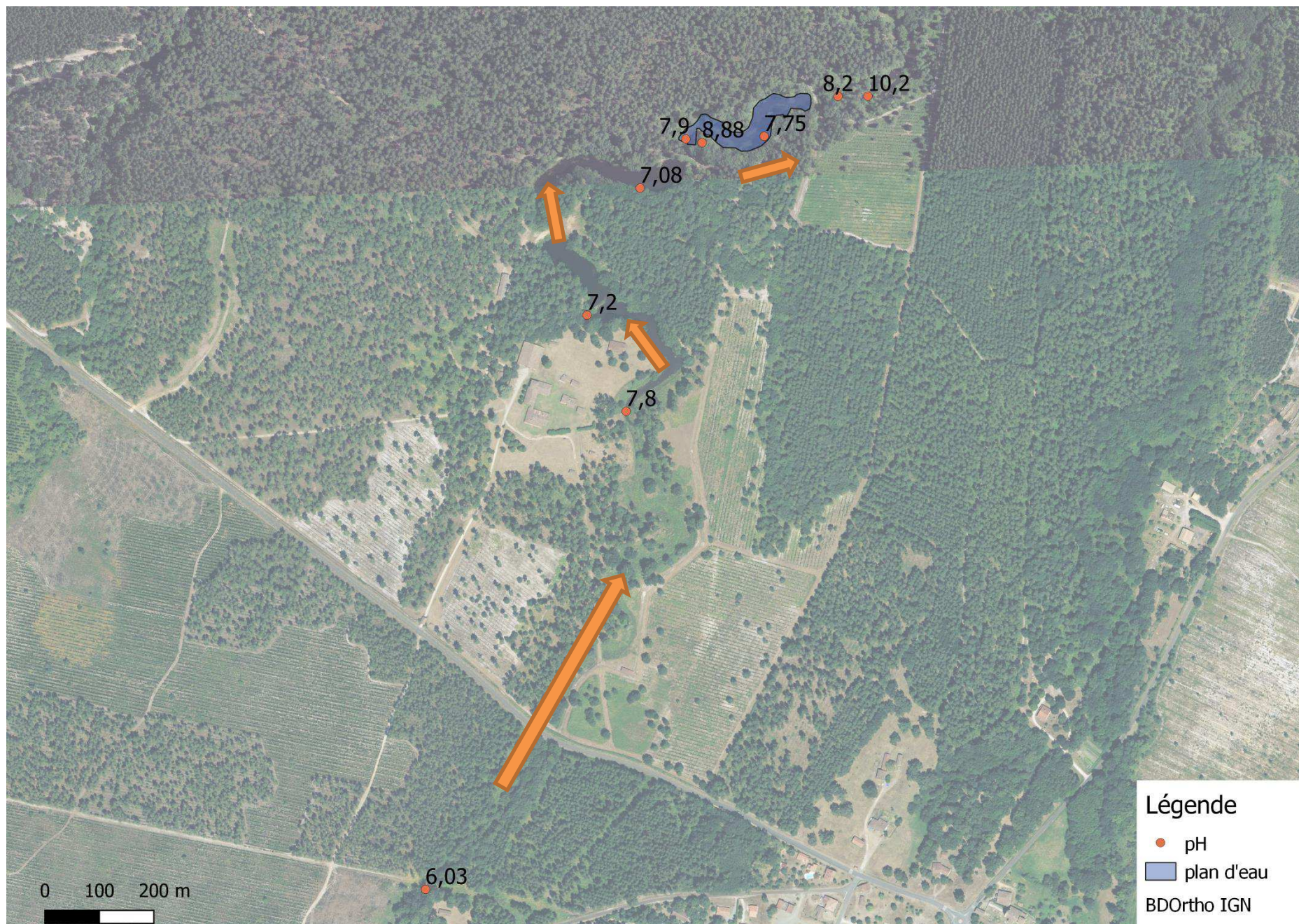


4.4 Hydraulique

Figure 14. Ouvrage hydraulique sur orthophotographie



4.5 Alcalinité des eaux



5. MILIEU NATUREL

5.1 Contexte piscicole

Le cours d'eau de Soubiran est un affluent indirect du Ciron.

Synthèse des résultats du PDPG (Plan départemental de gestion piscicole - source Fédération de pêche 40) :

	CIRON
Domaine piscicole	Intermédiaire
Espèce repère	Peuplement landais
Etat fonctionnel	Conforme
Facteurs limitants	Maïsculture présente laisse supposer des phytosanitaires et engrais présents dans les cours d'eau.
Conclusion	Secteur à très faible potentiel piscicole

5.2 Zones d'inventaire et de protection

Plusieurs zones d'intérêt écologique sont concernées pour l'étude :

5.2.1 ZNIEFF

Le projet est situé sur dans la ZNIEFF1 « Le réseau hydrographique du Ciron » (720001968) et dans la ZNIEFF2 « Le réseau hydrographique amont du Ciron, étang et zones marécageuses des confluences » (720001967).

(carte partie 6)

5.3 Habitats et flore

Une investigation de terrain s'est déroulée le 04 février 2020.

5.3.1 HABITATS

Plusieurs habitats Natura 2000 ont été identifiés lors de la journée de terrain.

Une chênaie pionnière à Chêne tauzin et Asphodèle blanche du centre-ouest et du sud-ouest (code 9232): c'est un habitat qui s'installe sur des sables ou altérites siliceuses et des sols pauvres chimiquement avec une faible biologie. C'est un type d'habitat relativement répandu, à flore banale mais fugace dans le temps

Dans la carte des habitats ci-dessous (Figure 15), cet habitat est nommé vieilles chênaies

VIEILLES CHENAIES



Un lac eutrophe avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes (code 3150): c'est un habitat qui correspond aux lacs, étangs (et mares) eutrophes (parfois mésotrophes). Ce type d'habitat est relativement présent sur tout le territoire français avec des substrats géologiques pas trop acides.

La ceinture de Carex sur les berges du plan d'eau confirme cet habitat.

La zone marécageuse située dans la partie amont du plan d'eau, est une valeur écologique typique des lacs eutrophes.

Dans la carte des habitats ci-dessous (Figure 15), les habitats sont nommés lac eutrophe, zone marécageuse et cariçaies

LAC EUTROPHE ET CARIÇAIES

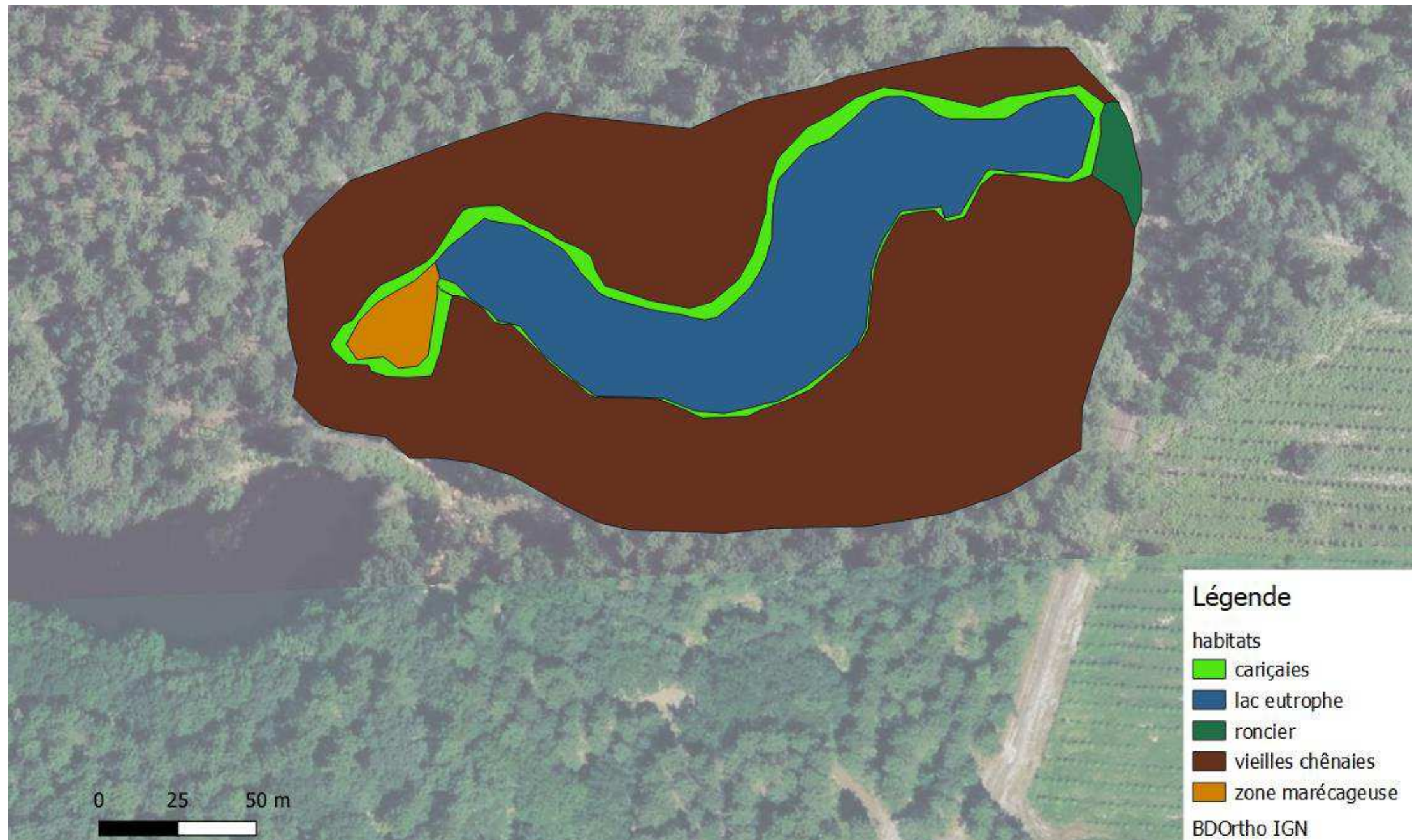


ZONE MARECAGEUSE



Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
Groupement forestier Domaine de Soubiran à Maillas

Figure 15. Cartographie des habitats



5.3.2 FLORE LOCALE OU NATURALISEE

La période n'est pas la plus favorable pour l'identification de la flore. Nous avons pu identifier certaines espèces de flore facilement reconnaissable en période hivernale.

Figure 16 : Espèces de flore selon les habitats du site

Nom commun	Nom scientifique	Berges	Pente abrupte	Zone marécageuse	Plan d'eau
Jonc diffus	<i>Juncus effusus</i>	X			
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>		X		
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>		X		
Jonc bulbeux	<i>Juncus bulbosus</i>	X			
Dryoptéris des chartreux	<i>Dryopteris carthusiana</i>		X		
Sphaignes sp	<i>Sphagnum sp</i>	X		X	
Laîche pendante	<i>Carex pendula</i>	X			
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>		X		
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>		X		
Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea</i>		X		
Chêne tauzin	<i>Quercus pyrenaica</i>		X		
Molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i>	X			
Mousses sp	<i>Bryophyta sp</i>	X	X		
Coussinet des bois	<i>Leucobryum glaucum</i>		X		
Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>	X		X	
Potamot noueux	<i>Potamogeton nodosus</i>				X
Potamot pectiné	<i>Stuckenia pectinata</i>				X
Lichen pulmonaire	<i>Lobaria pulmonaria</i>		X		
Ronces sp	<i>Rubus sp</i>	X	X		

La présence de cyanobactéries a été avérée dans la zone marécageuse sur la berge du plan d'eau et en aval du plan d'eau.

Le lichen pulmonaire est un des plus grands lichens foliacés de France. C'est un témoin des forêts anciennes et un excellent indicateur de la qualité de l'air car il est très sensible à la pollution. Ce lichen se raréfie avec la disparition des vieilles forêts.

Le Coussinet des bois : c'est une bryophyte qui aime les sols pauvres à litière acide des forêts, landes ou tourbières. Indifférente à la lumière et à l'humidité du sol. Il s'agit d'une mousse acrocarpe en coussinets denses à ramifications dressées, serrées, parallèles. L'aspect souvent vert-bleuté (glaucque) des coussins et les feuilles étroites forme d'alêne en font un genre aisément reconnaissable. A l'état sec, la plante peut être presque entièrement blanche.



Les Sphaignes : ce sont également des bryophytes. Elles sont à l'origine de la formation des tourbières par accumulation de leur matière organique. Les sphaignes, organismes végétaux sans racines ni vrais tissus conducteurs, ont une croissance continue par leur extrémité apicale alors qu'elles meurent par leur base accumulant ainsi la matière organique peu décomposée dans un milieu humide acide et anoxique.



Le lichen pulmonaire est un des plus grands lichens foliacés de France. C'est un témoin des forêts anciennes et un excellent indicateur de la qualité de l'air car il est très sensible à la pollution. Ce lichen se raréfie avec la disparition des vieilles forêts. Les gaz toxiques l'étouffent et ses tissus flétrissent sous les pluies acides.



Figure 17. Photographie sur site d'un pin maritime



Figure 18. Photographie sur site des cyanobactéries



Figure 19. Photographie sur site du potamot noueux



Figure 20. Photographie sur site des carex



5.3.3 FLORE EXOTIQUE A CARACTERE ENVAHISSANT

Le site ne comporte pas d'exemplaires de flore envahissante. En effet, lors de la sortie terrain en février 2020, aucune flore envahissante n'a été observée.

5.3.3.1 Faune

5.3.4 AMPHIBIENS

Le 04 février 2020 s'est avéré être une journée de reproduction pour le crapaud épineux. En effet, la succession de journées ensoleillées a déclenché le processus de reproduction pour cette espèce.

Un nombre important de couple a pu être observé aux abords et dans le plan d'eau durant toute la journée. De plus, un spécimen de grenouille agile a été observée aux abords de la zone marécageuse en milieu de matinée.

Le **Crapaud épineux (*Bufo spinosus*)**

Récemment, une étude a démontré que le Crapaud commun épineux (*Bufo bufo spinosus*) pouvait être élevé au rang d'espèce (*Bufo spinosus*). De grandes différences génétiques ont été mises en évidence avec le Crapaud commun (*Bufo bufo*).

Bufo bufo spinosus était une sous espèce de *Bufo bufo* qui est bien listée par l'article 3

(source :

https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/264/tab/statut).

L'INPN n'a pas encore mis à jour la base de données sur cette espèce et la classe encore comme sous-espèce.

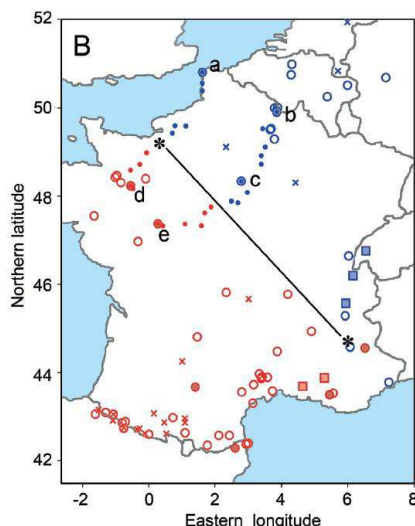
L'évolution de la nomenclature des espèces est souvent lente.

CRAPAUD EPINEUX ADULTE (SUR SITE) ET JUVENILE



CARTE DE REPARTITION FRANCE

Arntzen et al. – *Bufo* toads in Western Europe



■ *Bufo bufo*
● *Bufo spinosus*

La **Grenouille agile** (*Rana dalmatina*) a été notée en février 2014 lors d'un bref passage sur site (un adulte). Cette espèce assez précoce est bien répartie dans les Landes, et s'accommode de milieux aquatiques assez divers, avec une certaine prédilection pour les petits points d'eau et les fossés marginaux, où elle craint moins la compétition avec les autres amphibiens. Quelques pontes ont été observées dans le bassin de décantation (noté mare sur le plan topographique)

GRENOUILLE AGILE



CARTE DE REPARTITION AQUITAINE



Guide des Amphibiens et Reptiles
d'Aquitaine

5.3.5 AVIFAUNE

Plusieurs espèces d'oiseaux ont été identifiés lors de la journée de terrain.

Un martin pêcheur, une poule d'eau, une corneille noire et un couple de colverts ont été observées en vol au-dessus du plan d'eau.

Les chants de pics verts, de pinsons des arbres, de geais des chênes et de mésanges charbonnières ont été identifiés aux abords du plan d'eau.

Des pelotes de réjection composées des restes de coques de coléoptères dont carabes ont été repérées sur les pentes de pinède sur plan d'eau. Elles sembleraient provenir d'une chouette hulotte.

Figure 21 : Photographie sur site des pelotes de réjection d'une chouette hulotte



Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
Groupement forestier Domaine de Soubiran à Maillas

Nom commun	Nom scientifique	Observation	Statut	Liste rouge	Population nicheuse
Martin pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>		Protégé	LC Monde, Europe, France,	En déclin
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>		Chassable	LC Monde, Europe, France,	En amélioration
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		Chassable	LC Monde, Europe, France,	Stable
Pic vert	<i>Picus viridis</i>		Protégé	LC Monde, Europe, France,	Stable
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		Protégé	LC Monde, Europe, France,	En amélioration
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>		Chassable	LC Monde, Europe, France,	En amélioration
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		Protégé	LC Monde, Europe, France,	En amélioration
Chouette Hulotte	<i>Strix aluco</i>		Protégé	LC Monde, Europe, France,	

5.3.6 INVERTEBRES

Deux sondages au filet subber ont été effectués lors de la journée de terrain, soit un en amont du plan d'eau et le second en aval du plan d'eau.

Les prélèvements ont été étudiés le 05 février 2020. Une seule espèce d'invertébrés a été identifiée sur les deux sondages, il s'agit de chironomidae.

5.3.7 MAMMIFERES

Des traces de cerfs ont été observées aux abords du plan d'eau, en effet un cheptel de 6 cerfs et plusieurs dizaines de biches se trouvent sur la propriété.

De plus, des crottes de lièvres ont été observées sur les berges du plan d'eau. Sur celles-ci ont été également trouvées des crottes de hérissons.

La présence du renard roux est avérée sur le domaine forestier.

5.3.8 ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Des traces de ragondins (*Myocastor*) ont été identifiées aux abords du plan d'eau.

5.4 Gestion actuelle

Actuellement, le plan d'eau ne nécessite pas d'entretien particulier, sauf la gestion des ligneux sur le barrage. En effet, d'après les premières investigations, il n'y aurait pas d'espèce exotique envahissante.

6. SITES NATURA 2000 (PIECE 6 DU CERFA)

La Directive dite « Habitat » et la Directive « Oiseaux » ont donné lieu à la création d'un réseau écologique européen appelé Natura 2000. Ce dernier comprend des Zones de Protection Spéciales (ZPS) et des Sites d'Intérêts Communautaires (SIC) ayant pour objet d'assurer la conservation de la biodiversité en maintenant dans un état de conservation favorable les habitats, la flore et la faune présents.

Le projet est situé sur le Site d'Intérêt Communautaire Natura 2000 de la Vallée du Ciron (FR7200693). Les habitats et espèces suivants sont répertoriés dans ce site Natura 2000 :

Habitats présents sur le site de la Vallée du Ciron :

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
4020 Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	X	33,79 (1 %)		M	D			
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin		168,95 (5 %)		M	D			
8310 Grottes non exploitées par le tourisme		33,79 (1 %)		M	D			
91E0 Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	X	202,74 (6 %)		M	A	C	A	A
9190 Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>		60,95 (2,07 %)		M	A	C	A	A
9230 Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>		202,74 (6 %)		M	A	C	A	A

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

Espèces présentes sur le site de la Vallée du Ciron :

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	p			i	C	M	C	A	C	A
I	1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	p			i	C	M	C	A	C	A
I	1092	<i>Austropotamobius pallipes</i>	p			i	V	M	C	C	A	C
F	1096	<i>Lampetra planeri</i>	p			i	P	M	C	A	C	B
F	1183	<i>Cottus gobio</i>	p			i	P	M	C	A	C	B
R	1220	<i>Emys orbicularis</i>	p			i	R	M	C	A	C	B
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	p	12	12	i	P	P	C	B	C	B
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	p			i	P	P	C	B	C	B
M	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	p	6	6	i	P	P	C	B	C	A
M	1355	<i>Lutra lutra</i>	p			i	P	P	C	B	C	B
M	1356	<i>Mustela lutreola</i>	p			i	P	DD	C	B	C	B

Figure 22. Localisation du plan d'eau par rapport aux SIC, ZNIEFF 2 et ZNIEFF 1

(page suivante)

FR8000018 - LANDES DE GASCOGNE

FR7200693 - Vallée du Ciron

720001968 - Le réseau hydrographique du Ciron

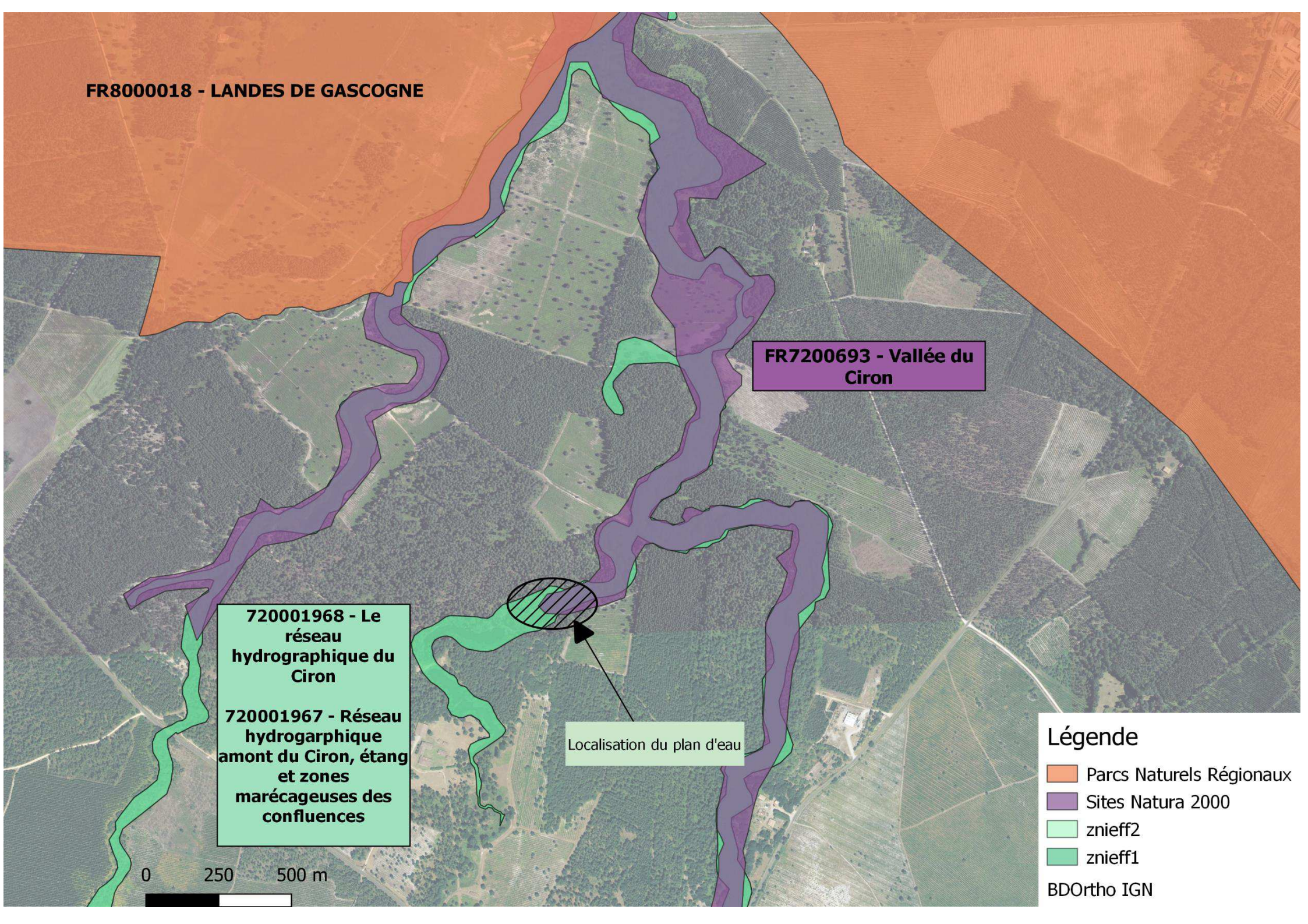
720001967 - Réseau hydrographique amont du Ciron, étang et zones marécageuses des confluences

Localisation du plan d'eau

Légende

- Parcs Naturels Régionaux
 - Sites Natura 2000
 - znieff2
 - znieff1
- BDOrtho IGN

0 250 500 m



7. ENJEUX MILIEU NATUREL

7.1.1 ENJEUX EXISTANTS

Flore

La flore est relativement homogène sur les abords du plan d'eau et ne nécessite pas de gestion particulière. Il est préconisé de laisser vieillir les bois autour du plan d'eau en conservant les sujets morts.

Habitats

Les enjeux sont faibles car il n'y a pas de travaux d'ampleur prévus sur le plan d'eau ni sur ses abords. Cependant l'accès à l'ouvrage est limité par la densité du roncier.

Les habitats, et notamment ce roncier, feront également l'objet d'une proposition de gestion dans un futur dossier d'autorisation environnementale.

La zone marécageuse est de couleur orange et contient de nombreuses traces de cyanobactéries. Le lessivage des sols tourbeux et argileux peut être responsable de cette couleur et qualité. Une proposition de gestion sera rédigée dans le futur dossier d'autorisation environnementale.

L'eau est de plus en plus basique entre le départ du plan d'eau à 6.03 (hors propriété) et l'aval du plan d'eau de la présente étude avec un pH à 10. Une proposition de gestion sera faite dans le futur dossier loi sur l'eau afin de maintenir un pH équivalent à celui du cours d'eau d'origine.

Faune

La faune est principalement composée d'amphibiens. En effet, ce plan d'eau semble être le refuge d'un grand nombre de crapauds épineux, observés en reproduction. De nombreux oiseaux vivent aux abords du plan d'eau, ainsi que des mammifères, et utilisent le plan d'eau comme ressource d'eau ou de nourriture. Les canards utilisent également ce plan d'eau en hiver, où il est possible d'en comptabiliser un grand nombre.

7.1.2 ENJEUX LIÉS AU CONTEXTE

Il existe des enjeux de gestion liés au contexte du cours d'eau qui est dans un site classé Natura 2000.

Lors des prospections de terrain, un plan d'eau adapté au paysage avec des espèces locales. De ce fait, dans le futur dossier loi sur l'eau, une gestion différenciée sera proposée dans le but de favoriser cet habitat.

7.2 Impacts potentiels

Le principe du projet repose sur la régularisation du plan d'eau sans aucuns travaux.

7.3 Mesures de gestion sur les invasives proposées

M. Laffort, propriétaire du groupement forestier domaine de Soubiran, est un chasseur qui réalise lui-même la régulation des espèces invasives.

8. CONCLUSION

Le projet de régularisation du plan d'eau du Groupement forestier du Domaine de Soubiran semble compatible avec le maintien de la biodiversité locale.

L'état initial du cours d'eau et de ses habitats originels ne pourra être indiqué dans une étude d'impact.

La biodiversité s'est installée dans ce plan d'eau et elle n'est pas perturbée par des invasives. Le plan d'eau semble donc en équilibre.

Quelques mesures de gestion de la qualité des eaux par rapport au contexte du cours d'eau classé Natura 2000 sont les principales mesures à mettre en œuvre dans un dossier d'autorisation environnementale.